

## **Compte rendu du Conseil Syndical – Missions et avis rendus au cours de l'exercice écoulé Année 2024 – Assemblée générale du 21 mai 2025**

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, merci pour votre présence.

Conformément à l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965, le Conseil Syndical a assuré, tout au long de l'exercice écoulé, sa mission d'assistance et de contrôle auprès du syndic ainsi que de représentation des intérêts des copropriétaires.

Les membres du conseil syndical sont :

- Melle LABARERE (bat A) au C.S. depuis 18 ans
- Mme DAMBRY (bat E) au C.S. depuis 3 ans
- M. HERRMANN (bat B) au C.S. depuis 25 ans

Les membres du Conseil Syndical sont restés en contact permanent via un groupe WhatsApp, ce qui a permis une réactivité, quasi quotidienne, et un suivi efficace sur les affaires de la copropriété.

Au cours de cette période, le Conseil Syndical a notamment :

- Rencontré à plusieurs reprises M. Sury, notre gestionnaire, pour faire le point sur les dossiers en cours ;
- Communiqué régulièrement, par mail, téléphone ou via l'application MyFONCIA avec Mme Chauveau, son assistante, Mme Renard notre comptable, et M. Sury dès que nécessaire ;
- Donné son avis sur divers devis et prestations concernant l'entretien et la gestion de l'immeuble ;
- Vérifié les comptes de la copropriété dans les locaux de Foncia le 26 mars 2025 et de manière quasi quotidienne via l'application MyFONCIA afin d'assurer un suivi rigoureux des dépenses et de la trésorerie ;
- Veillé à la mise en œuvre des décisions votées lors de la précédente assemblée générale ;
- Réagi rapidement aux sujets urgents, ou quotidiens, grâce à la communication fluide entre ses membres ;
- Aidé au mieux les copropriétaires ou résidents (suite à des incidents, renouvellement de badges ou de clés, compréhension de ses droits et obligations, explications diverses...) ;
- Dialogué et reçu les entreprises prestataires ou de travaux, vérifié la qualité des interventions (ménage, espaces verts...) ;

Il est toutefois important de signaler qu'à ce jour, le Conseil Syndical ne compte plus que trois membres, et qu'aucun représentant n'est actuellement désigné pour les bâtiments C et D. Cette situation limite la représentativité et l'efficacité du Conseil, notamment pour le suivi des problématiques spécifiques à ces bâtiments.

**« Faire confiance au conseil syndical c'est bien... participer à son  
fonctionnement c'est encore mieux... »**

Le Conseil Syndical encourage donc les copropriétaires volontaires, notamment des bâtiments C et D, à se porter candidats afin de renforcer l'équipe et assurer une représentation équilibrée de l'ensemble de la copropriété.

Le Conseil Syndical remercie les copropriétaires pour leur confiance et reste à leur disposition pour répondre à toute question complémentaire.

Votre Conseil Syndical